

Mise en œuvre du droit au
logement opposable

5 mars 2015

Point sur les chiffres de l'année 2014

Données arrêtées au 17 février 2015

- 0 Préambule
- 1 Suivi de l'effectivité du DALO
 - *Dépôts*
 - *Décisions*
 - *Relogement*
- 2 Contentieux
- 3 Synthèse des principales tendances

0

Préambule

1

Suivi de l'effectivité du DALO

- *Dépôts*
- *Décisions*
- *Relogement*

2

Contentieux

3

Synthèse des principales tendances

Notice méthodologique

Sources

Les données présentées dans ce document sont issues :

- d'InfoDALo (chiffres arrêtés au 17 février 2015),
- d'une enquête manuelle pour les données 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 des Bouches-du-Rhône
- des statistiques du Conseil d'Etat (chiffres des 12 derniers mois arrêtés au 31/12/2014) pour les REP, les recours spécifiques DALO et les contentieux indemnitaires

Limites à prendre en compte

- Du fait de la non utilisation passée de l'application Comdalo dans les Bouches-du-Rhône, les données de ce département ne sont pas disponibles pour certains indicateurs. La précision est faite sur chaque indicateur.
- Les données relatives au relogement sont des données minimales, connues au 17 février 2015. Depuis décembre 2012, Comdalo est interfacé avec le SNE mais il peut y avoir des retards de saisie des attributions dans le SNE par les bailleurs et/ou des relogements dans Comdalo par les secrétariats des commissions
- La priorité donnée aux relogements et l'absence de SI fiable sur l'hébergement conduisent à un renseignement des accueils en hébergement moins fiable à ce jour et encore en évolution.

Notice méthodologique

Classification des départements (1/2)

3 profils de secrétariats de commission de médiation ont été définis et sont repris dans cette présentation :

- les départements dits à « forte activité », pour lesquels plus de 1000 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité soutenue », pour lesquels de 120 à 999 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité modérée », pour lesquels moins de 120 recours sont reçus par an.

Notice méthodologique

Classification des départements (2/2)

Pour cette présentation, le classement a été établi sur la base des chiffres constatés en 2014 (données du 17 février 2015).

Sont à forte activité 18 départements : les Alpes-Maritimes, les Bouches du Rhône, la Haute Garonne, la Haute Savoie, la Gironde, l'Hérault, la Loire-Atlantique, le Nord, le Rhône, le Var et les 8 départements de l'Ile-de-France.

On compte par ailleurs 30 départements à activité soutenue et 52 départements à activité modérée.

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

➡ *Dépôts*

➡ *Décisions*

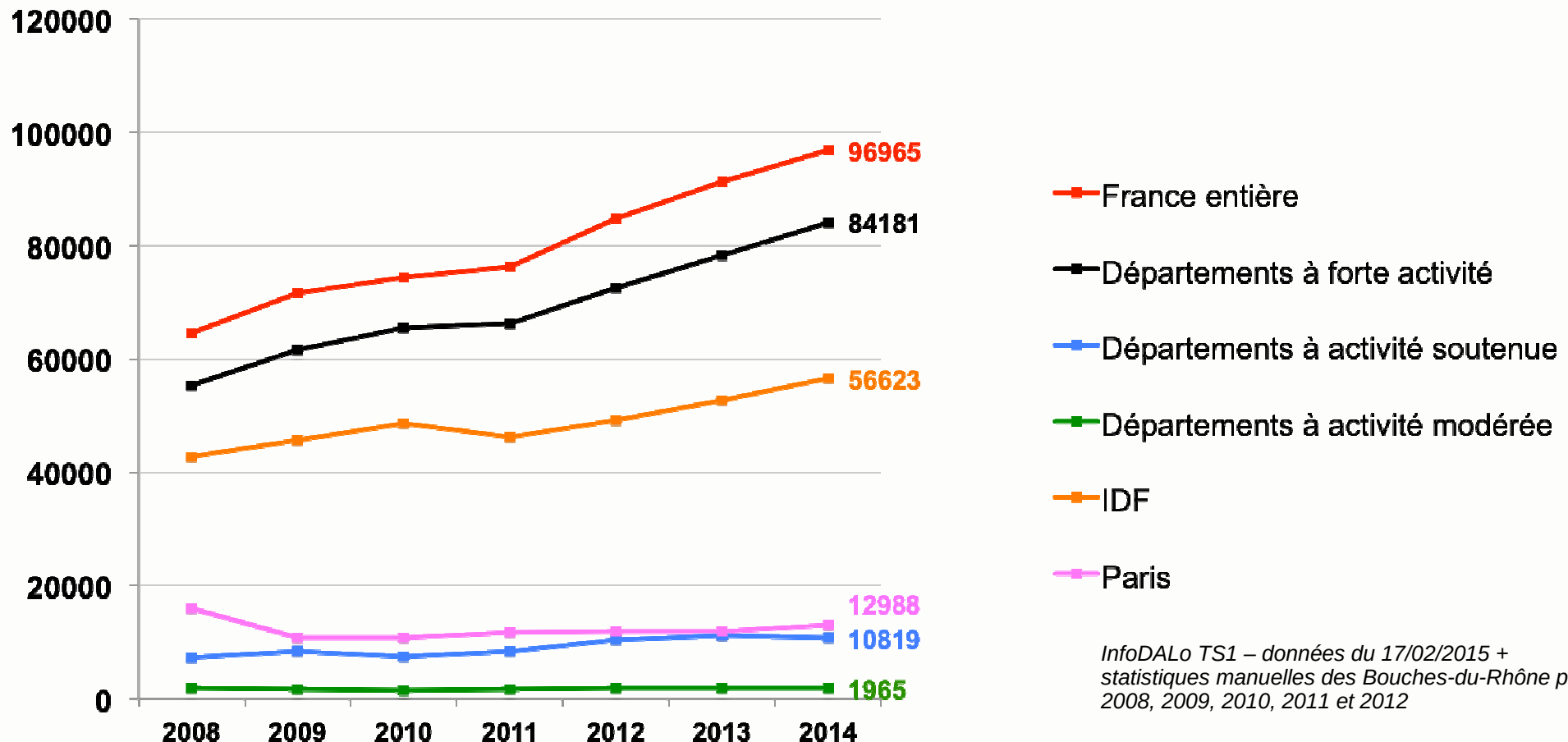
➡ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Le nombre de recours déposés (L+H) France entière en 2014 augmente de 6,3% par rapport à 2013

Evolution du nombre de recours (L+H) déposés chaque année

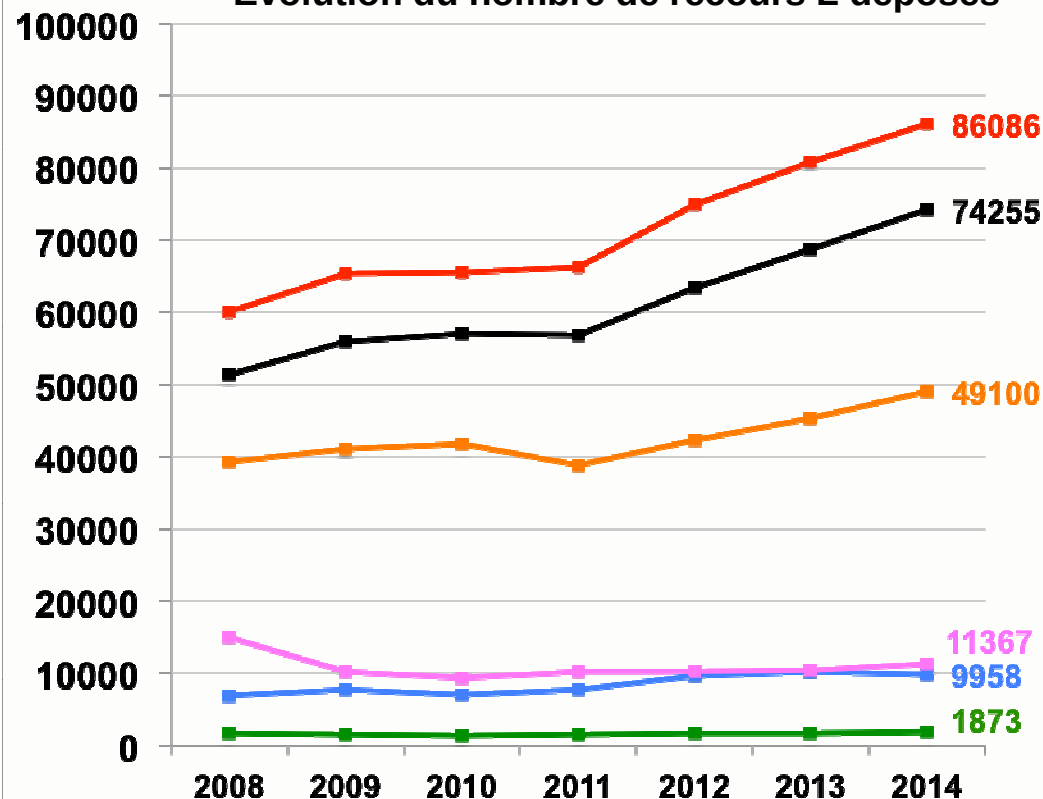


InfoDALO TS1 – données du 17/02/2015 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- En 2014, 96 965 recours ont été déposés, dont 86,8% dans les départements à forte activité.
- Le nombre moyen de recours par mois en 2014 est de 8 080 recours.
- Depuis le 1^{er} janvier 2008, le nombre total de recours déposés est de 559 842, soit une moyenne mensuelle de 6 665.

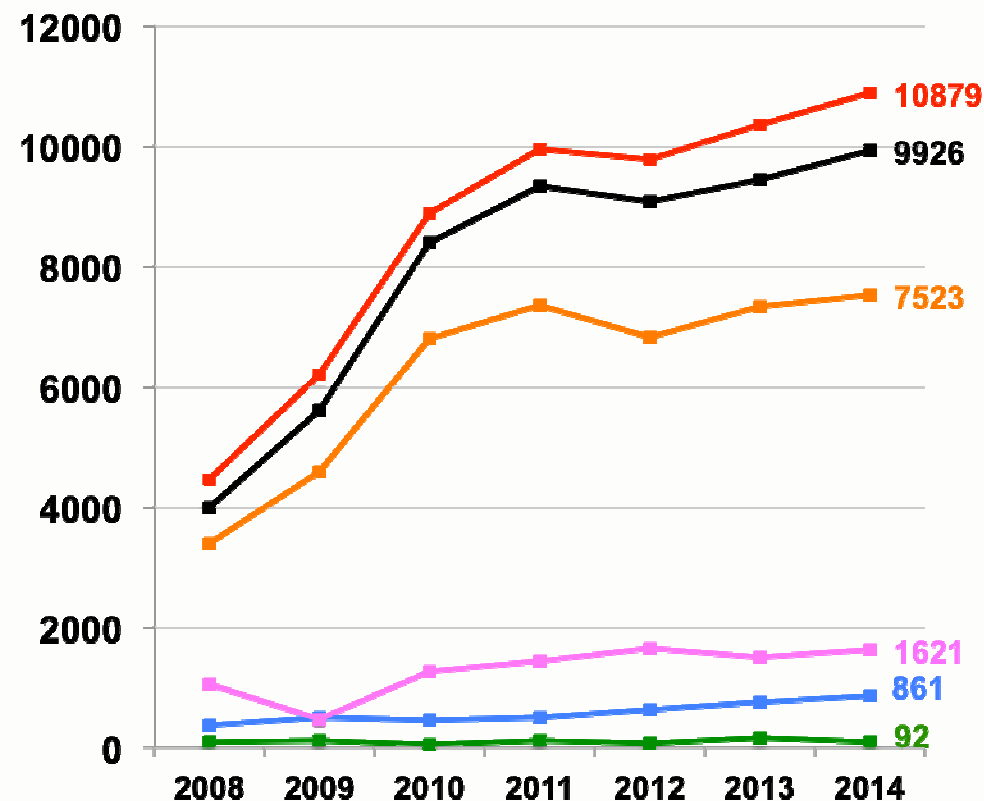
Par rapport à 2013, le nombre de recours L déposés en 2014 augmente de 6,4%, le nombre de recours H déposés augmente de 5,1%

Evolution du nombre de recours L déposés



— France entière
 — Départements à forte activité
 — Départements à activité soutenue
 — Départements à activité modérée
 — IDF
 — Paris

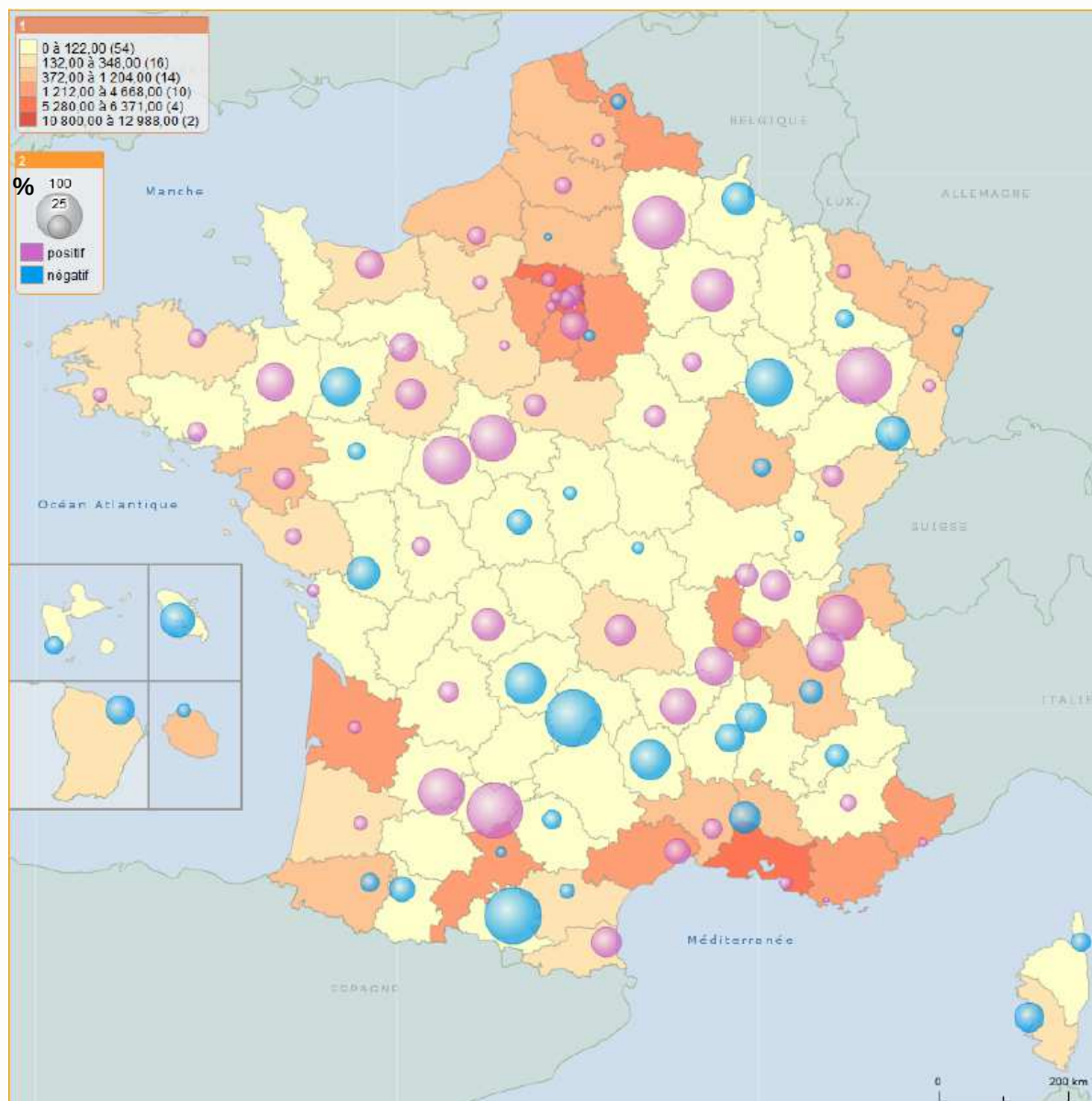
Evolution du nombre de recours H déposés



InfoDALo TS1 – données du 17/02/2015 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- Les nombres moyens de recours mensuels en 2014 sont de 7 174 recours L et 907 recours H

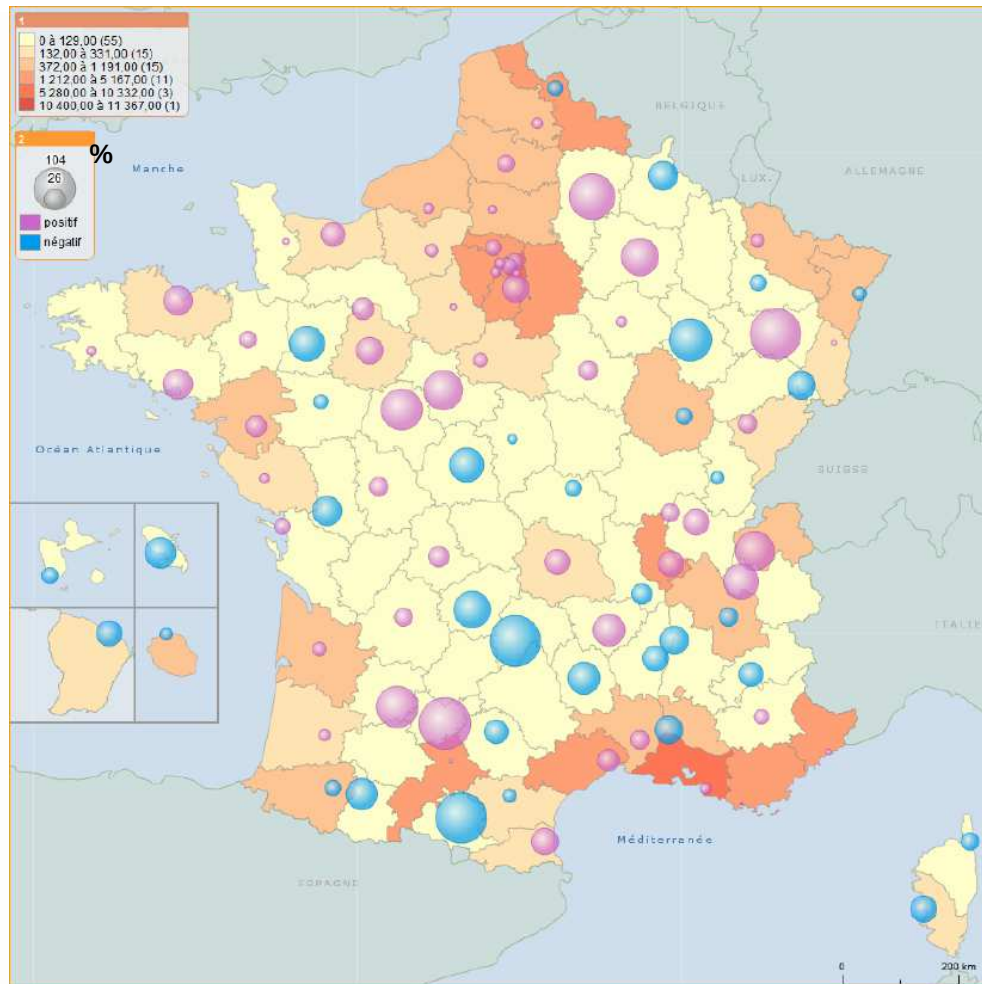
Nombre de recours L+H déposés en 2014 et évolution (%) par rapport à 2013



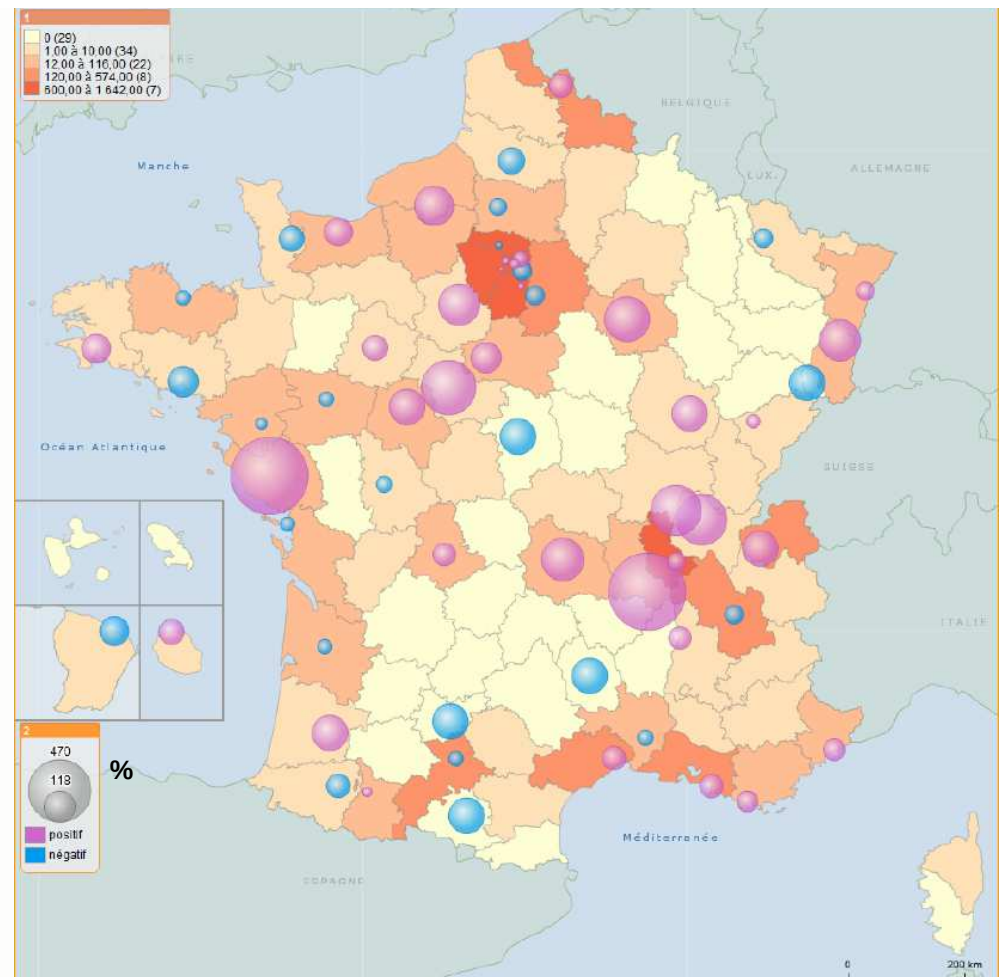
- Parmi les départements ayant reçu plus de 400 recours en 2014, on note les principales évolutions (+ ou – 10%) suivantes par rapport à 2013 :
 - Gard : +12,3% (+14,1% L ; - 20% H)
 - Pyrénées Atlantiques : - 10,6% (- 9,9% L ; -44,4% H)
 - Seine Maritime : + 10,4% (+ 3,9% L ; - 44,4% H)
 - Vaucluse : - 29,8% (- 29,9% L ; 0% H)
 - Côte d'Or : - 10,4% (- 10,7% L ; + 100% H)
 - Isère : - 17,3% (-13,8% L ; - 28% H)
 - Loire Atlantique : + 13,7% (+ 17,1% L ; - 10,1% H)
 - Haute Savoie : + 65,2% (+ 58,8% L ; + 100,9% H)
 - Hérault : + 19,9% (+ 18,4% L ; + 44,8% H)
 - Rhône : + 25,2% (+ 24,9% L ; + 26,1% H)
 - Essonne : + 23,4% (+ 27,6% L ; + 3,8% H)
 - Seine-St-Denis : + 11,8% (+ 10,6% L ; + 19,7% H)

InfoDALo TS1 – données du 17/02/2015

Nombre de recours L déposés en 2014 et évolution (%) par rapport à 2013

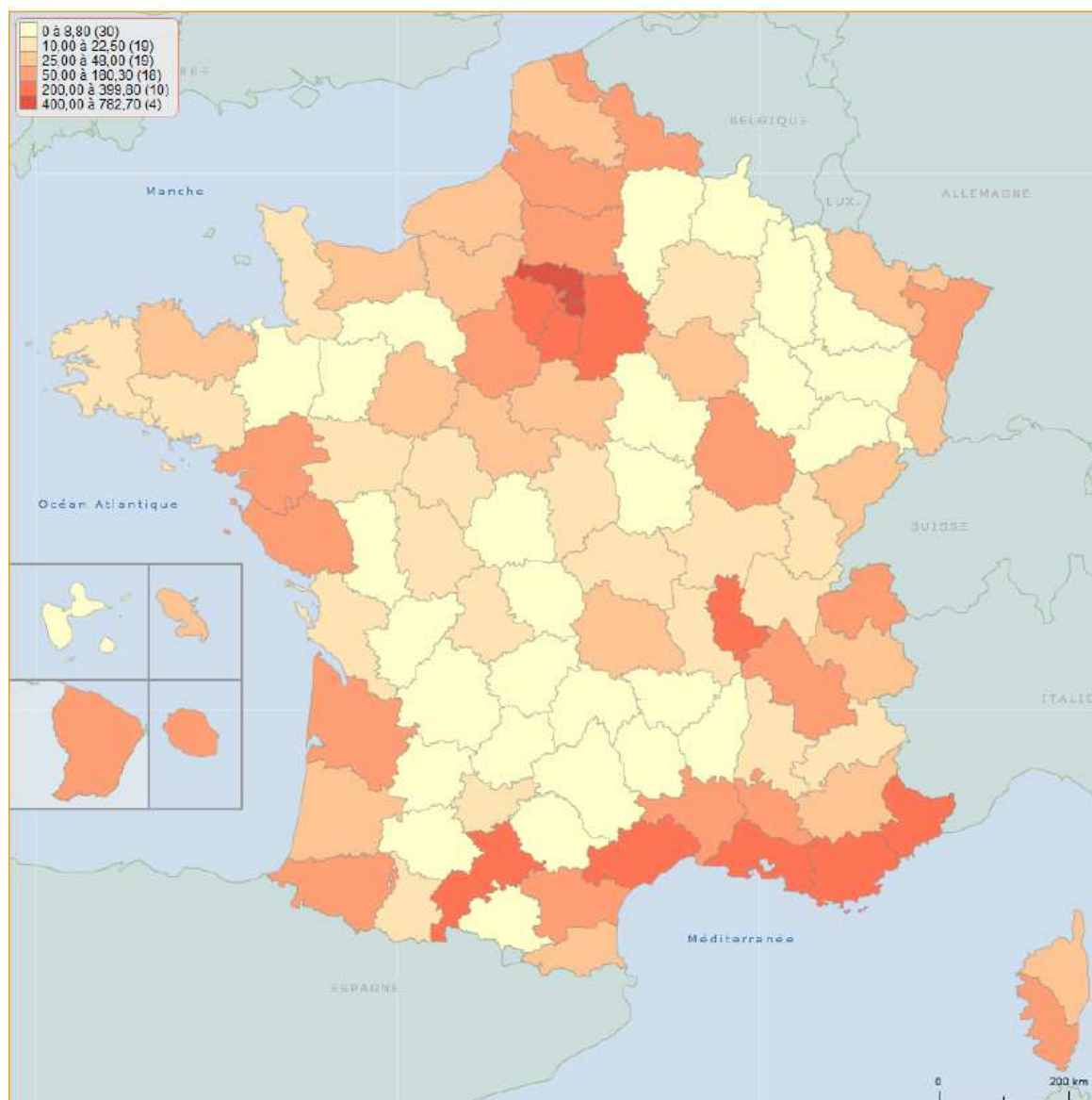


Nombre de recours H déposés en 2014 et évolution (%) par rapport à 2013



InfoDALO TS1 – données du 17/02/2015

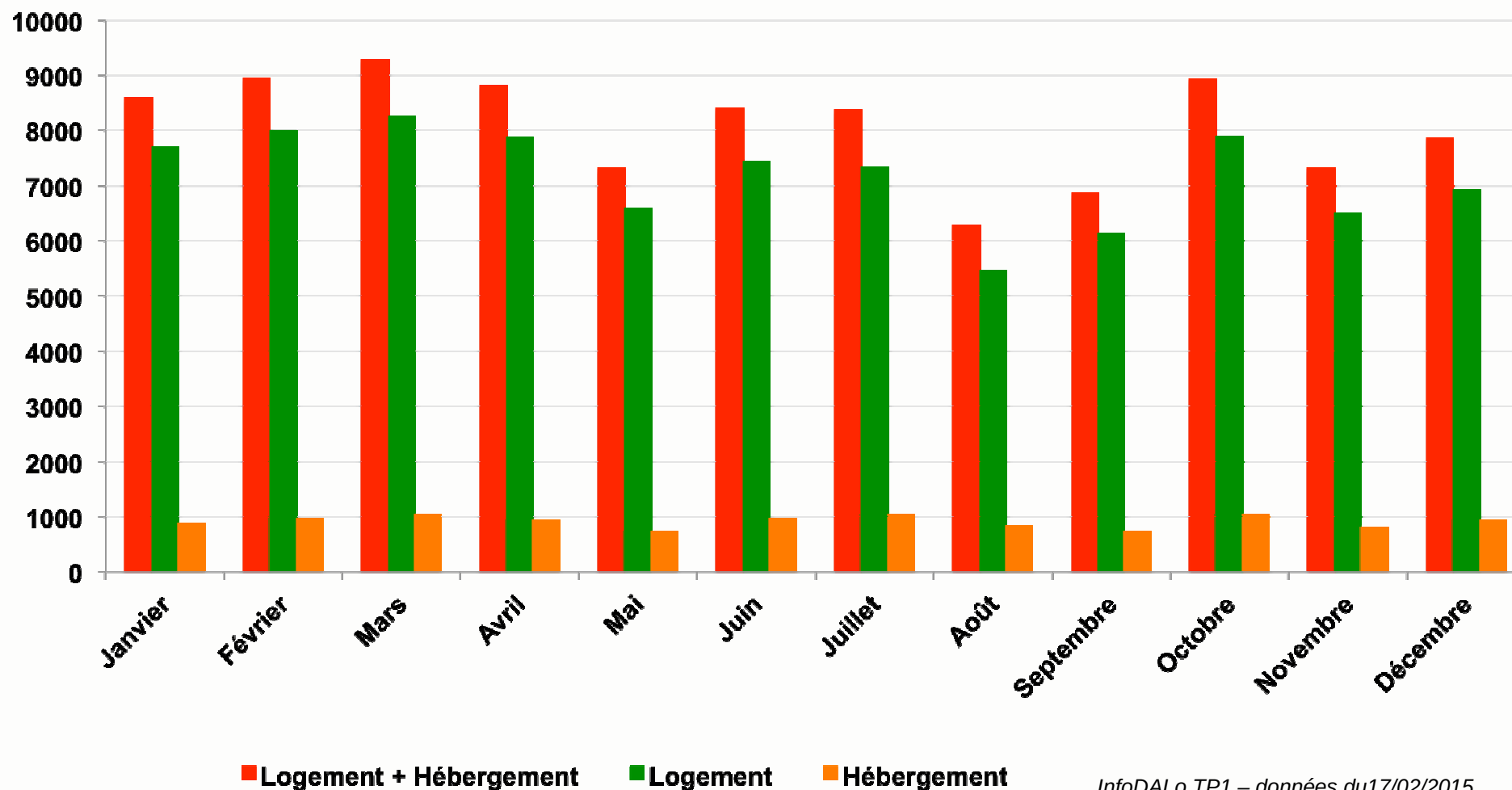
Nombre de recours (L+H) pour 100 000 habitants en 2014



- Les 5 départements regroupant le plus grand nombre de recours déposés en 2014 pour 100 000 habitants sont :
 - Seine-St-Denis : 783 recours pour 100 000 habitants
 - Var : 590 recours pour 100 000 habitants
 - Paris : 577 recours pour 100 000 habitants
 - Val d'Oise : 489 recours pour 100 000 habitants
 - Val de Marne : 478 recours pour 100 000 habitants
 - Hauts-de-Seine : 400 recours pour 100 000 habitants
- Le nombre moyen de recours déposés en 2014 pour 100 000 habitants est de 149.

InfoDALo TS1 – données du 17/02/2015
INSEE, Recensement de la population 2011

Nombre de recours (L+H) déposés chaque mois en 2014

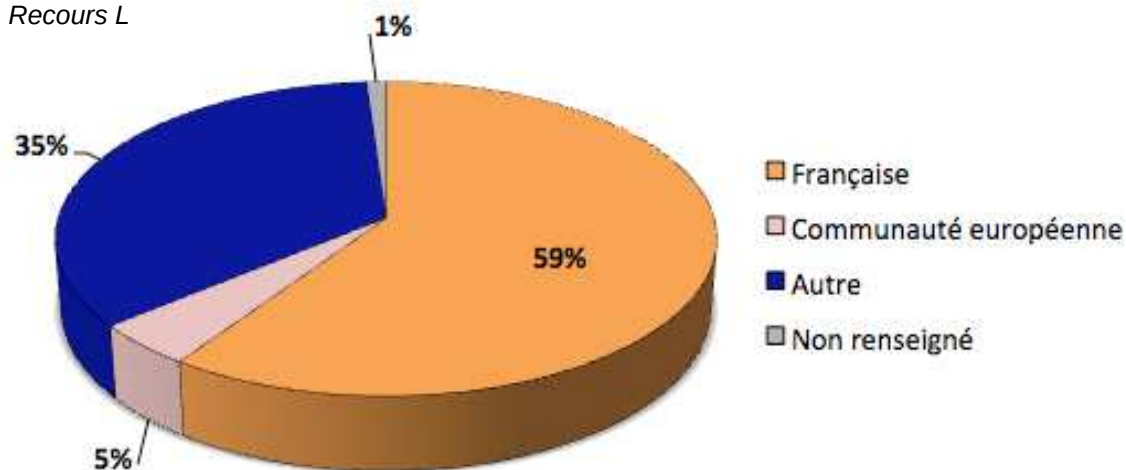


InfoDALo TP1 – données du 17/02/2015

- Mars est le mois de 2014 où le nombre de recours déposés a été le plus élevé (9 287 recours L+H, 8253 recours L et 1034 recours H). Viennent ensuite les mois de février et d'octobre.

Profil des requérants en 2014 (1/2)

Recours L

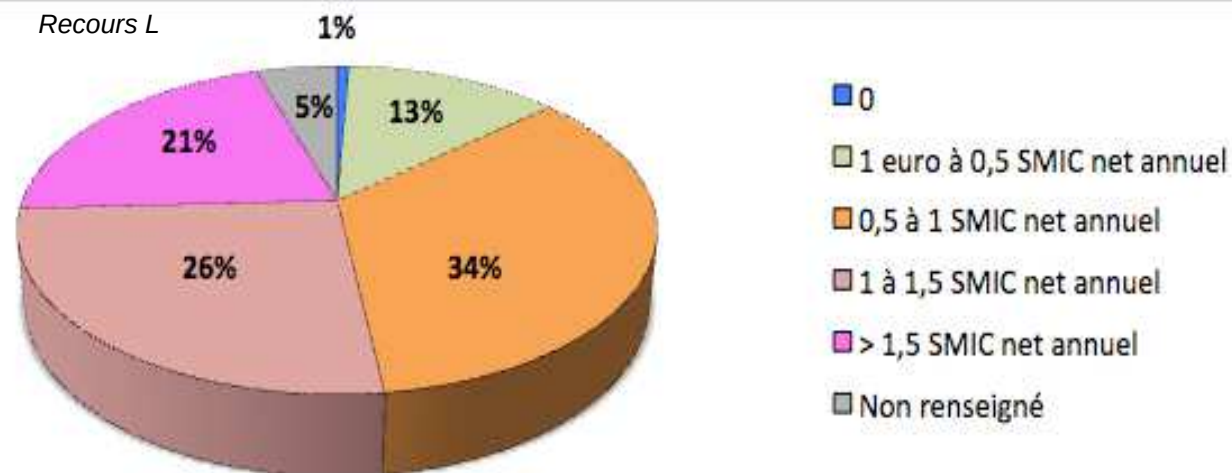


InfoDALo TS4 – données du 17/02/2015

- Nationalité : La répartition est comparable à celle de l'année 2013 (61% de nationalité française, 4% Communauté européenne, 34% Autres, 1% de Non renseigné)

- Revenus : La répartition est comparable à celle de l'année 2013 (1% à 0€, 12% entre 0€ et 0,5 SMIC, 34% entre 0,5 et 1 SMIC, 26% entre 1 et 1,5 SMIC, 21% sup à 1,5 SMIC, 6% Non renseigné)

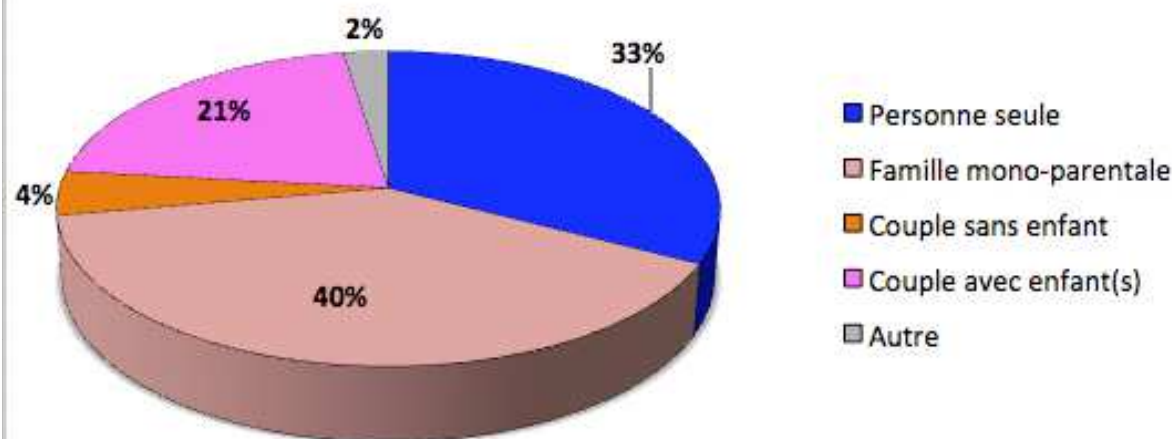
Recours L



InfoDALo TS4 – données du 17/02/2015

Profil des requérants en 2014 (2/2)

Recours L

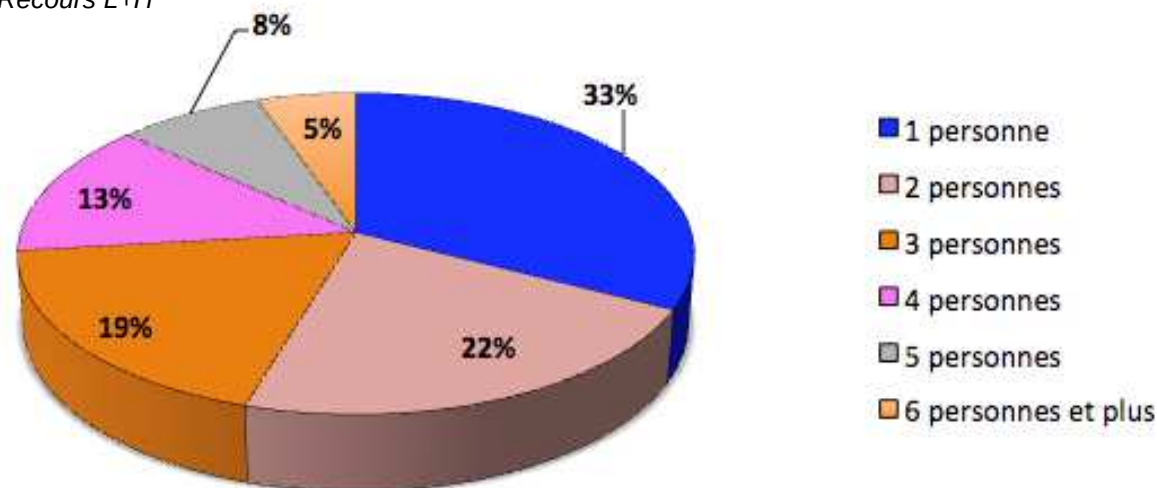


- Situation familiale : La répartition de l'année 2013 était la suivante : 32% de personnes seules, 40% de familles monoparentales, 5% de couples sans enfant, 21% de couples avec enfant(s) et 2% d'autres

InfoDALo TS4 – données du 17/02/2015

- Nombre de personnes du ménage : La répartition de l'année 2013 était la suivante : 32% de 1 personne, 23% de 2 personnes, 19% de 3 personnes, 13% de 4 personnes, 8% de 5 personnes et 5% de 6 personnes et +)

Recours L+H



InfoDALo TS4 – données du 17/02/2015

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

➡ *Dépôts*

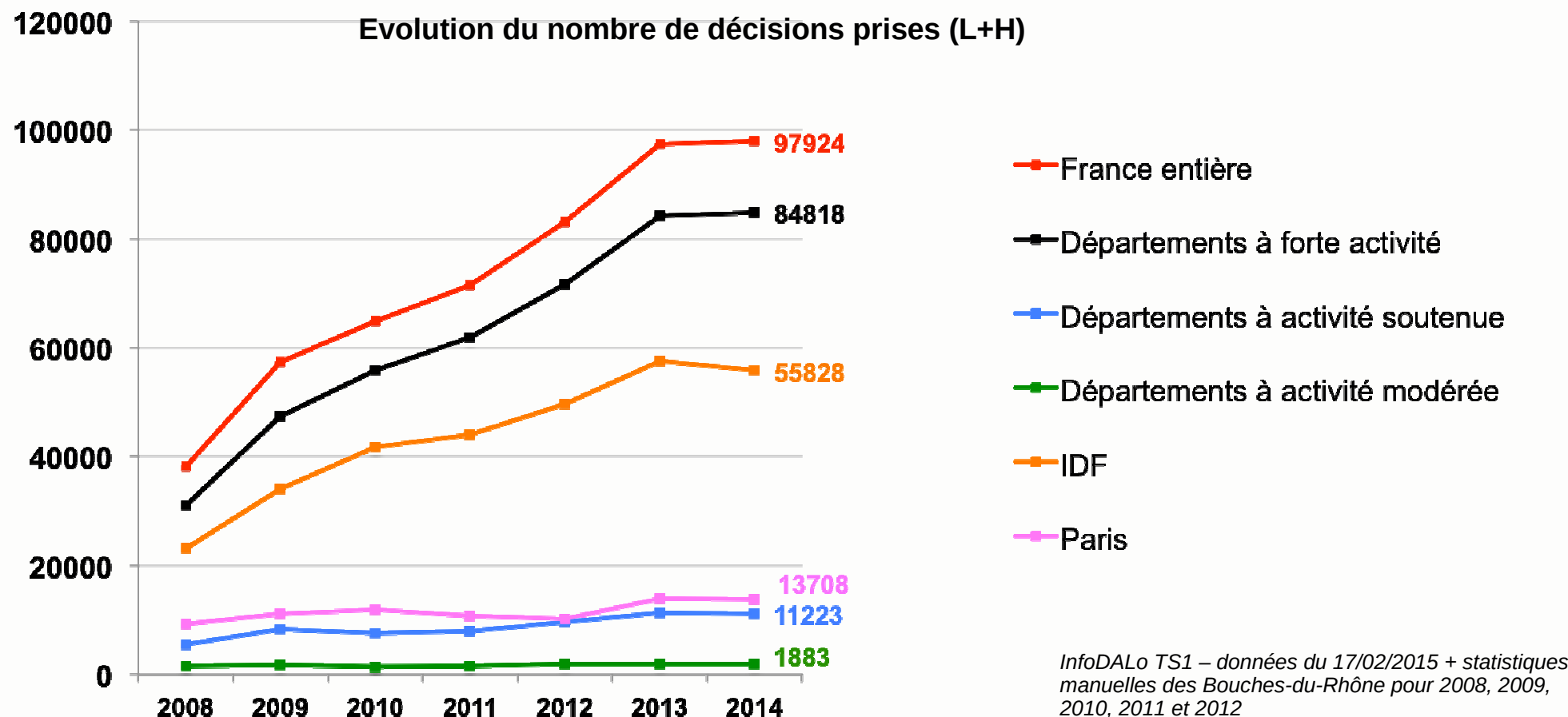
➡ ***Décisions***

➡ *Relogement*

2 Contentieux

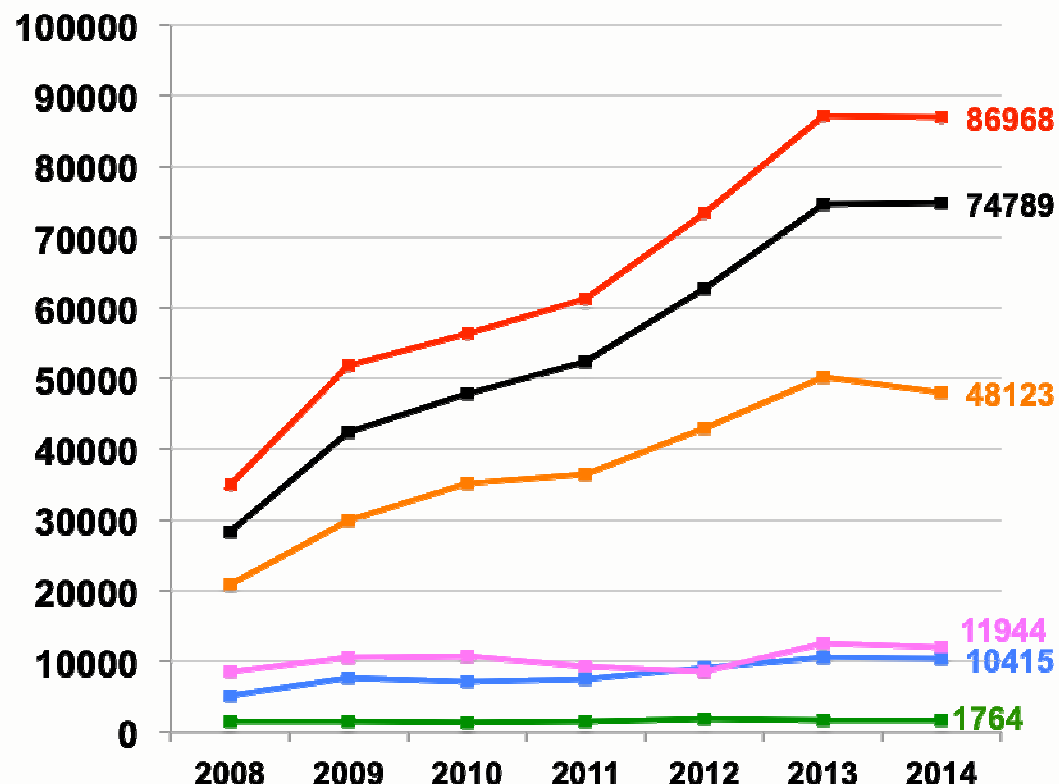
3 Synthèse des principales tendances

Le nombre de décisions prises (L+H) France entière en 2014 augmente de 0,5% par rapport à 2013



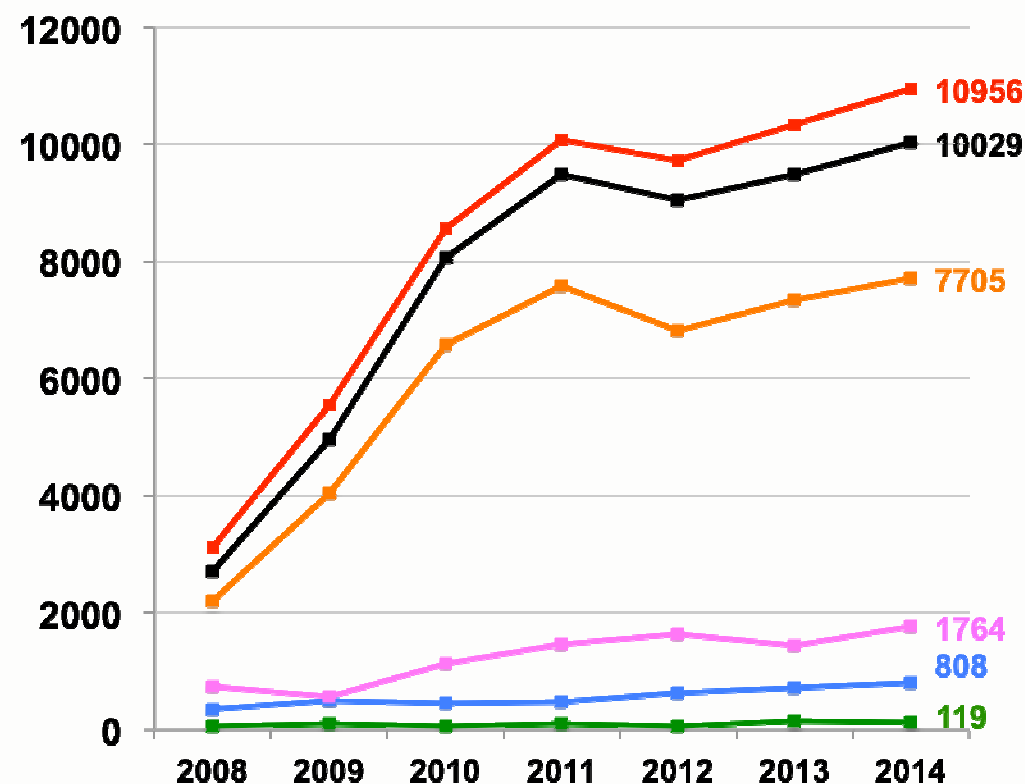
- Le nombre moyen de décisions prises chaque mois en 2014 est de 8 160 décisions, un nombre comparable à celui de 2013

Evolution du nombre de décisions prises (L) Stable entre 2013 et 2014



■ France entière
 ■ Département à forte activité
 ■ Département à activité soutenue
 ■ IDF
 ■ Paris
 ■ Département à activité modérée

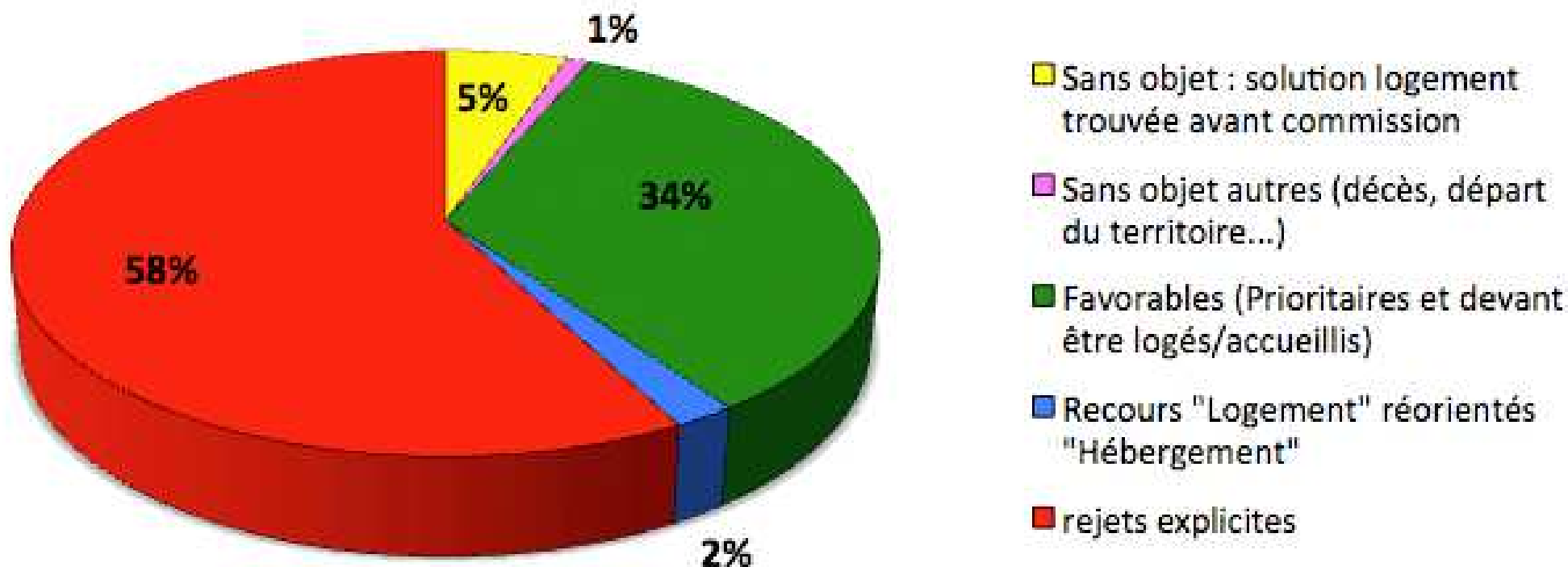
Evolution du nombre de décisions prises (H) + 6% par rapport à 2013



InfoDALo TS1 – données du 17/02/2015 +
 statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour
 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- Les nombres moyens de décisions prises chaque mois en 2014 sont de 7 246 décisions L et 913 décisions H, des nombres comparables à 2013

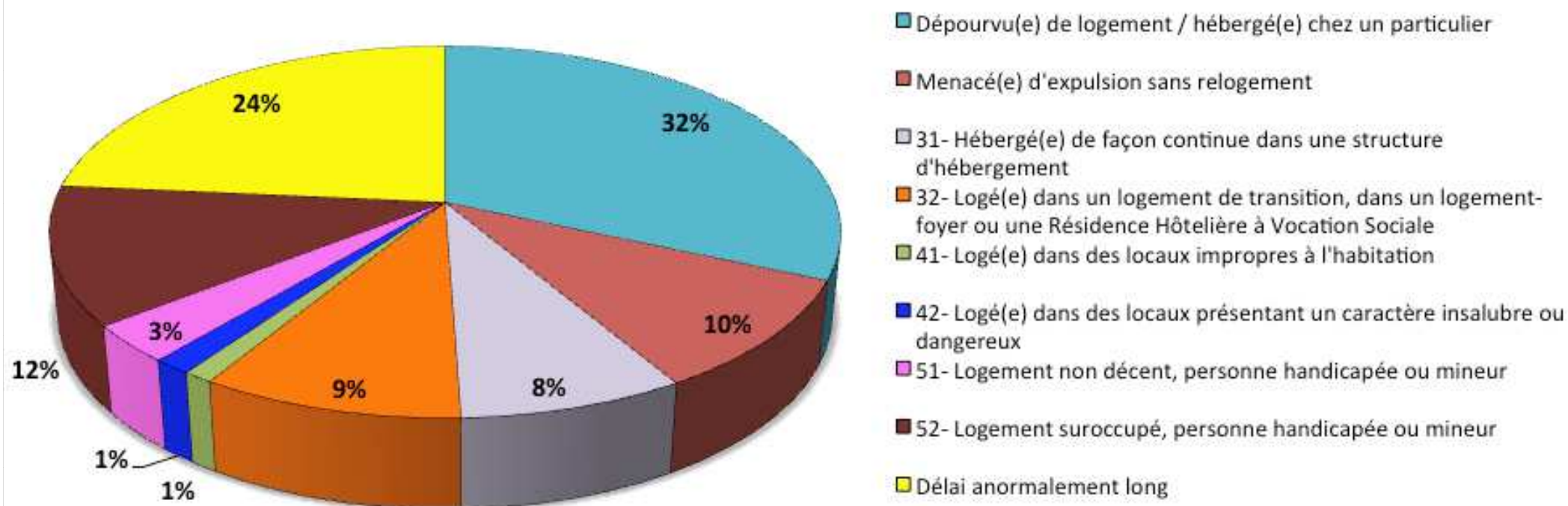
Répartition des différents types de décisions (L+H) prises en 2014



InfoDALo TS1 – données du 17/02/2015

- La répartition de l'année 2013 était la suivante : 6% sans objet : solution logement trouvée avant commission, 1% de sans objet autres (décès, départ du territoire), 39% de favorables (prioritaires et devant être logés/accueillis, 2% de réorientés de Logement vers Hébergement et 52% de rejets.

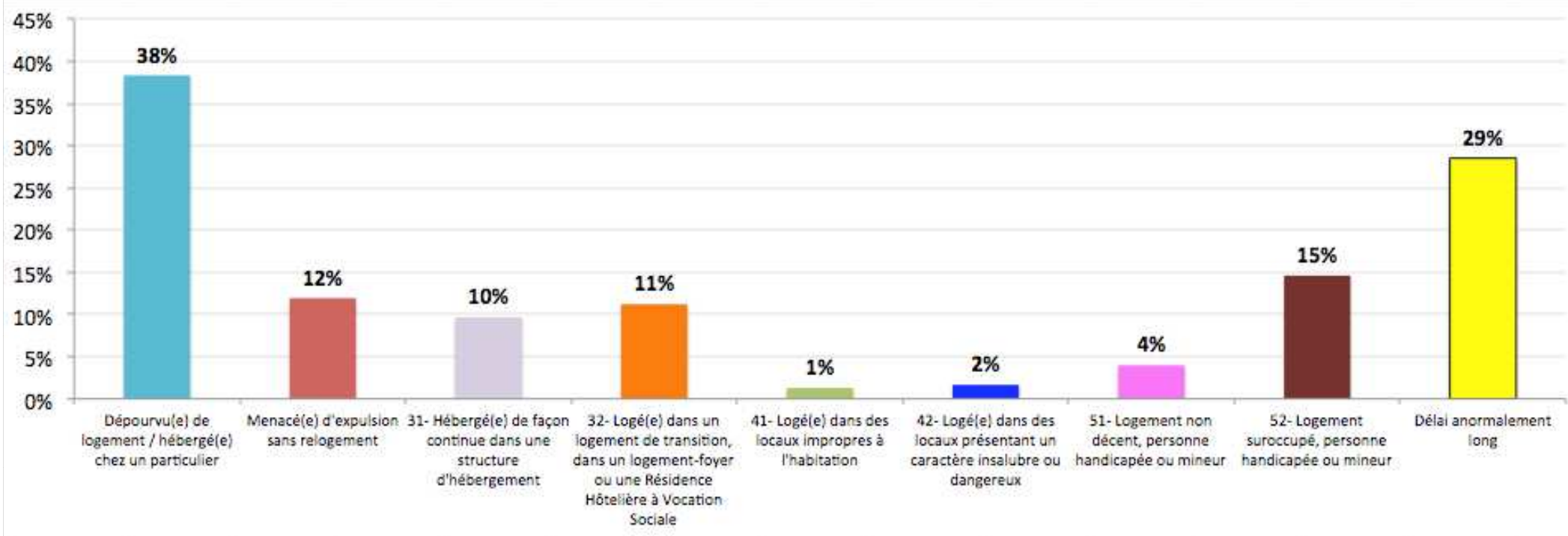
Répartition des motifs retenus par les commissions en 2014 pour les décisions favorables



InfoDALo TS5 bis – données du 17/02/2015

- La répartition de l'année 2013 était la suivante : 26% de dépourvus de logement/hébergé chez un particulier, 10% de menacés d'expulsion sans relogement, 9% d'hébergés de façon continue dans une structure d'hébergement, 9% de logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS, 1% de logés dans des locaux impropres à l'habitation, 2% de logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux, 3% de logement non décent + personne handicapée ou mineur ; 14% de logement suroccupé + personne handicapée ou mineur ; 26% de délai anormalement long

Répartition en 2014 des décisions favorables selon les motifs retenus



InfoDALo TS5 bis – données du 17/02/2015

- En 2013, 31% des décisions favorables ont retenu le motif « délai anormalement long » seul ou avec d'autres motifs, 31% ont retenu « dépourvu de logement / hébergé chez un particulier », 12% « menacé d'expulsion sans relogement », 10% « hébergé de façon continue dans une structure d'hébergement », 10% « logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS », 2% « logés dans des locaux impropres à l'habitation », 2% « logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux », 4% « logement non décent + personne handicapée ou mineur » ; 17% « logement suroccupé + personne handicapée ou mineur »

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

➡ *Dépôts*

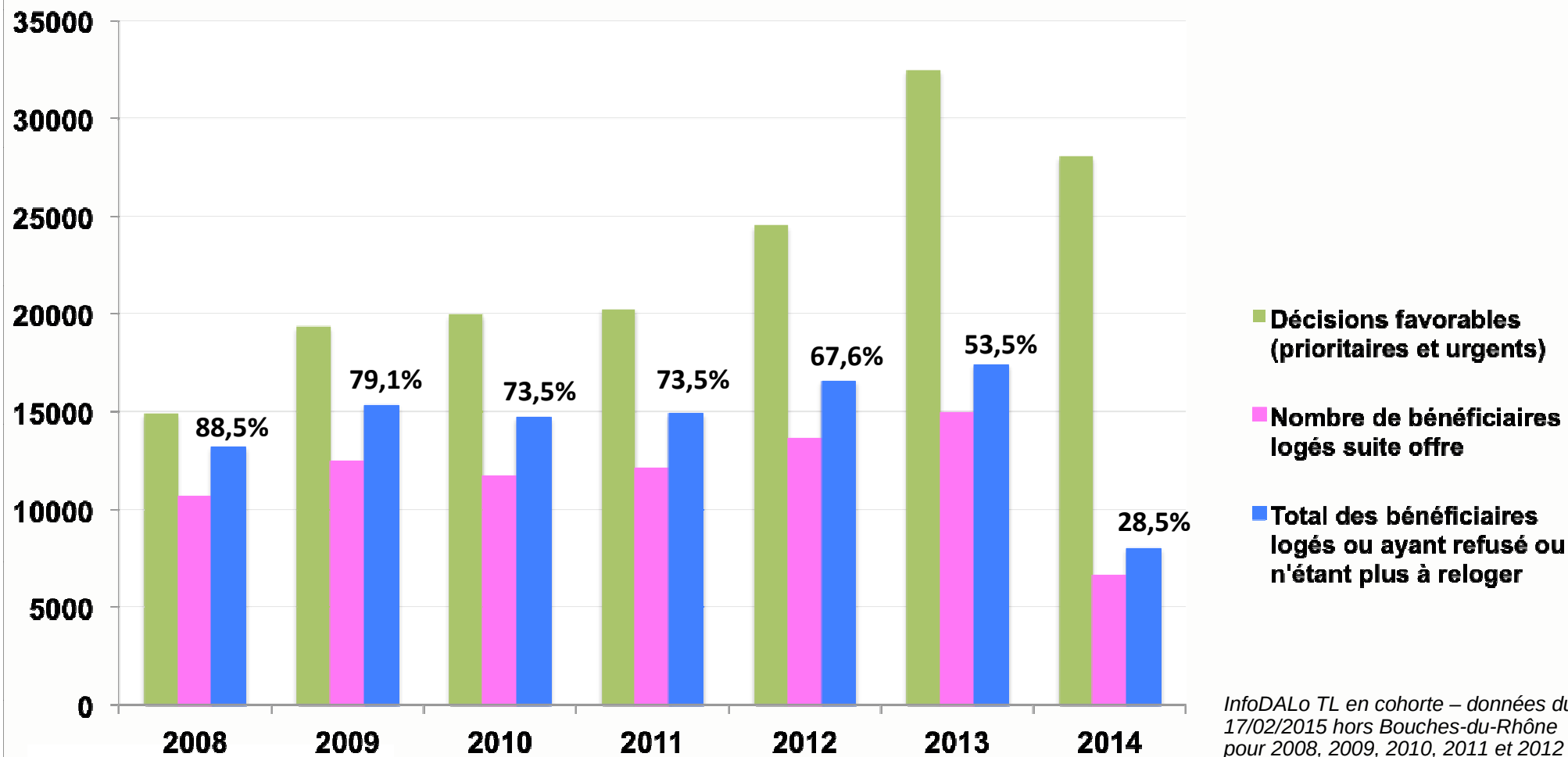
➡ *Décisions*

➡ ***Relogement***

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Logement – Taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL) (suivi en cohorte*)



* La cohorte porte sur l'année de la décision

- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)
- Bénéficiaires logés suite offre = ménages ayant obtenu une décision PUL et relogés dans le parc public ou dans le parc privé conventionné

Logement Régions DALO : taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision PUL (suivi en cohorte*)

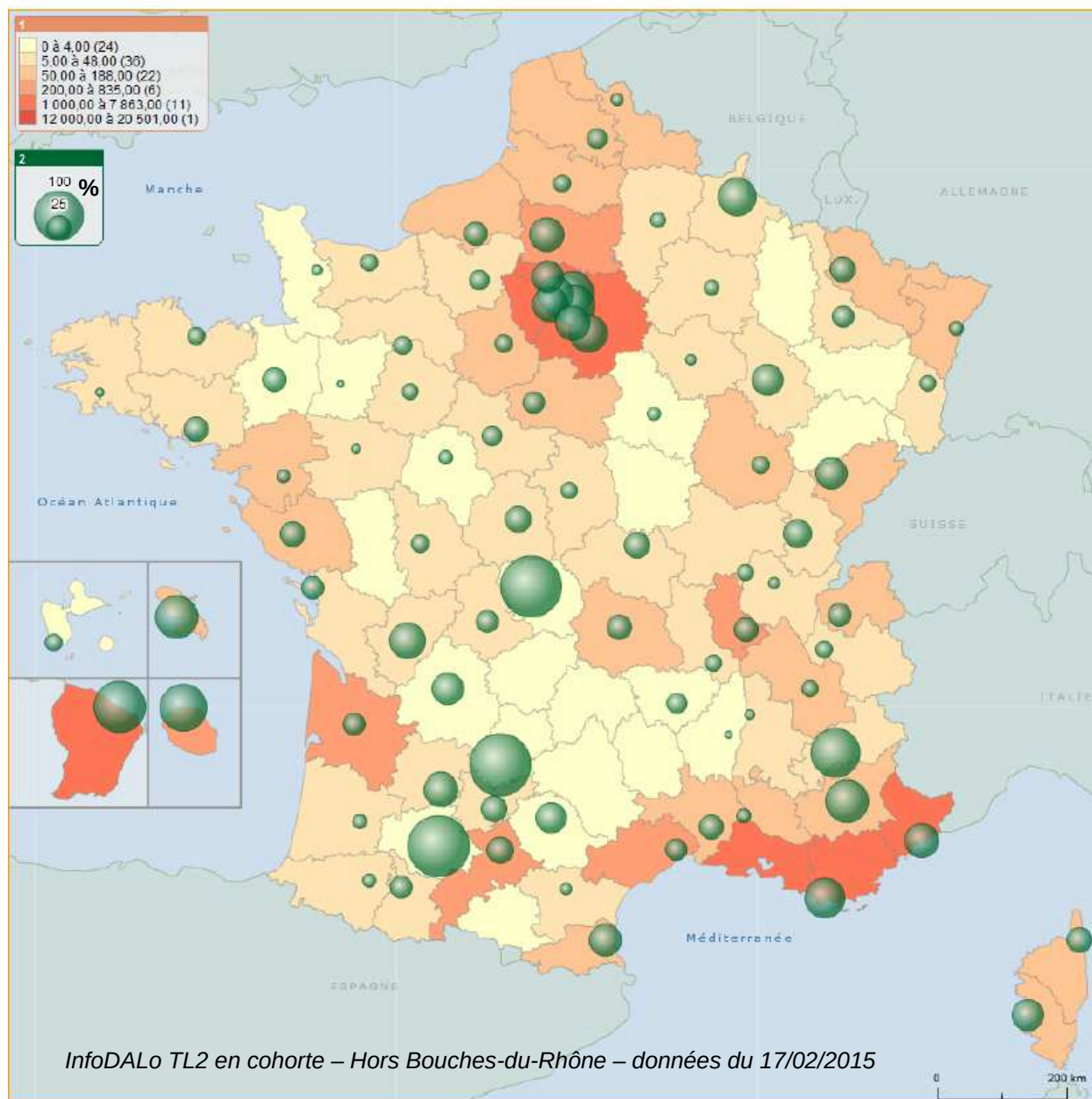
	2008 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2009 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2010 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2011 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2012 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2013 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2014 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	Total % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger
IDF	83,8%	70,1%	63,0%	62,5%	56,5%	44,4%	19,1%	54,1%
Languedoc Roussillon	97,8%	96,5%	97,4%	96,6%	92,5%	82,2%	58,6%	87,3%
Midi Pyrénées	99,7%	98,9%	98,9%	98,2%	86,5%	74,3%	35,8%	80,9%
Nord Pas de Calais	99,5%	99,8%	99,6%	99,4%	98,5%	92,0%	73,9%	94,9%
Pays de la Loire	99,6%	99,6%	100%	99,5%	99,6%	93,0%	60,4%	93,1%
PACA	92,7%	90,3%	85,4%	79,6%	63,8%	40,0%	16,0%	51,8%
Rhône Alpes	99,6%	99,6%	99,7%	99,9%	98,8%	90,1%	51,8%	87,8%
Total France	88,5%	79,1%	73,5%	73,5%	67,6%	53,5%	28,5%	62,7%

* La cohorte porte sur l'année de la décision

InfoDALo TL en cohorte – données du 17/02/2015 hors Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

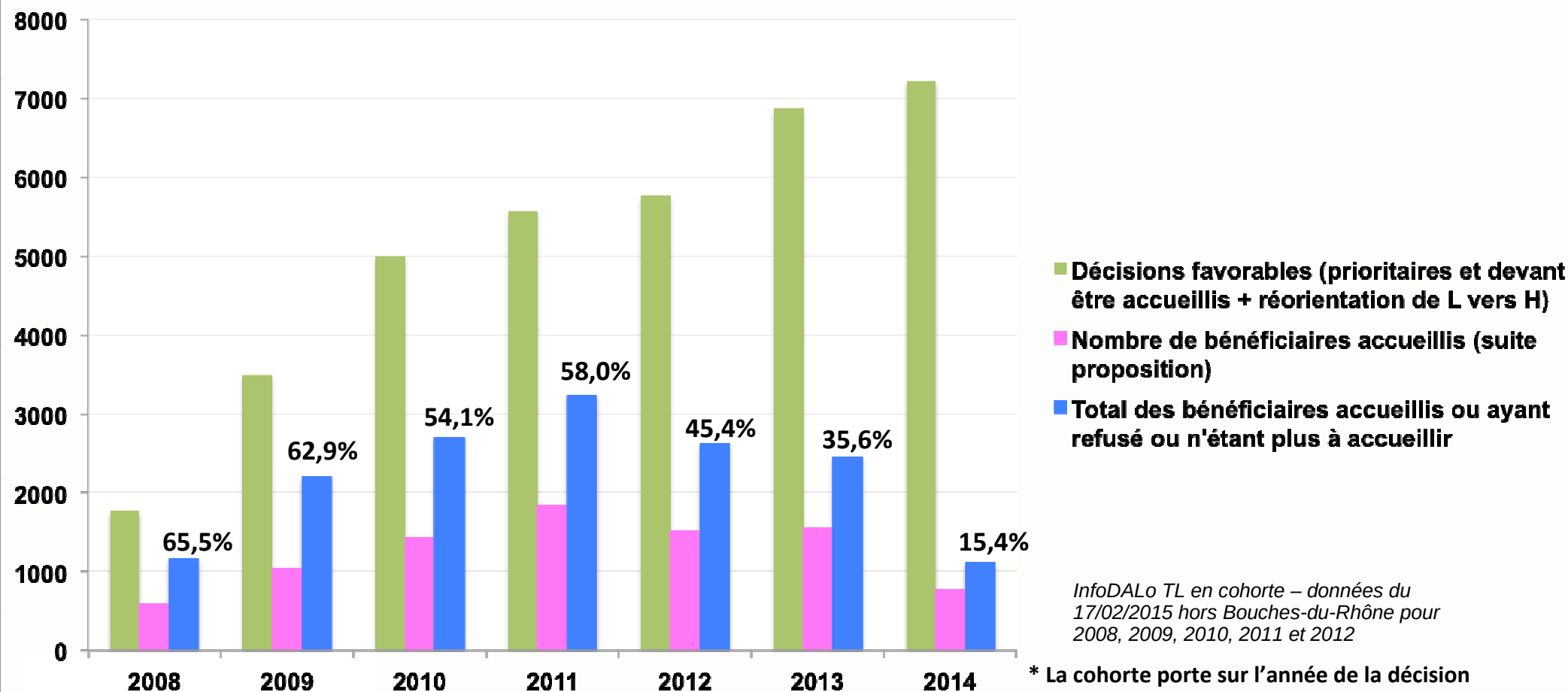
- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)

Nombre de restant à reloger et % par rapport aux décisions favorables prises entre le 1 janvier 2008 et le 31 décembre 2014



- Départements (hors Bouches-du-Rhône) ayant pris plus de 1 500 décisions favorables depuis 2008 et où le % de restant à reloger est le plus élevé :
 - Var : 42,7% sur les 6 600 décisions PU prises
 - Val-de-Marne : 45,6% sur les 11 691 décisions PU prises
 - Seine-St-Denis : 48,2% sur les 16 307 décisions PU prises
 - Paris : 55,2% sur les 37 131 décisions PU prises

Hébergement – Taux d'accueil des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO) (suivi en cohorte*)



- Taux d'accueil = Nombre de bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir / Nombre de décisions favorables (PUH + REO)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO)
- Bénéficiaires accueillis suite proposition = ménages ayant obtenu une décision PUH ou REO et accueillis

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

- *Dépôts*
- *Décisions*
- *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Les recours gracieux contre les décisions auprès de la commission de médiation

En 2014, 7 728 recours gracieux ont été déposés, soit 7,9% des décisions prises sur la période

93,6% des recours gracieux portent sur des décisions de rejet Logement et 6,4% sur des décisions de rejet Hébergement

65,4% des recours gracieux sont faits en Ile-de-France (65,0% des recours Logement et 70,9% des recours Hébergement)

InfoDALo TS2 et TS3 – données du 17/02/2015

Les recours pour excès de pouvoir contre les décisions auprès du Tribunal Administratif

3 051 recours contentieux pour excès de pouvoir déposés

68% de ces recours ont été déposés en Ile-de-France

2 831 jugements ont été rendus, 52% de rejets et 18% de satisfactions

Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois, données arrêtées au 31/12/2014

Les recours spécifiques DALO

9 865 recours spécifiques DALO déposés

84% de ces recours ont été déposés en Ile-de-France

10 142 jugements ont été rendus, 7% de rejets et 82% de satisfactions

Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois, données arrêtées au 31/12/2014

Les contentieux indemnitaires

1 103 recours contentieux indemnitaires déposés

88% de ces recours ont été déposés en Ile-de-France

744 jugements ont été rendus, 10% de rejets et 85% de satisfactions

Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois, données arrêtées au 31/12/2014

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

- *Dépôts*
- *Décisions*
- *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

CONCLUSION

**Le nombre de recours L+H déposés continue d'augmenter :
il s'élève à 96 965 en 2014**

**Le nombre de ménages déclarés « prioritaire et urgent »
entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2014, et restant à
reloger s'élève à 59 502 (37,3% des ménages déclarés
prioritaires) dont 51 069 sont hors délai**

FIN



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT